

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1498/SG/FP mettant à la disposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse une institutrice du cadre métropolitain.

n° 72-1498/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
21 octobre 1972

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1972

Date du numéro
10 novembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Mme Jocelyne Scandola, institutrice, 7° échelon, est, pour compter du 8 octobre 1972, date de son arrivée dans le Territoire, mise à la disposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse, pour servir à l'Enseignement.